



Novembre 2020 N°09

INFOS MAIRIE

SOMMAIRE

- Le mot du maire
- Rappel des consignes sanitaires
- Plan Vigipirate
- Annulation des animations
- Les affaires scolaires
- CityAll
- Le CCAS
- Halloween

LE MOT DU MAIRE

Le virus persiste, le meilleur moyen de le combattre est de respecter les protocoles sanitaires. Mon équipe et moi même avons conscience de cette période anxiogène. C'est pourquoi, notre volonté est de mettre tout en œuvre pour vous accompagner.

Ce nouveau confinement est un effort nécessaire pour lutter contre cette pandémie.

Avec l'équipe municipale, nous nous sommes concertés lors d'une réunion de crise afin d'organiser au mieux les services municipaux et définir ainsi les mesures à prendre pour faire face ensemble à cette nouvelle menace.

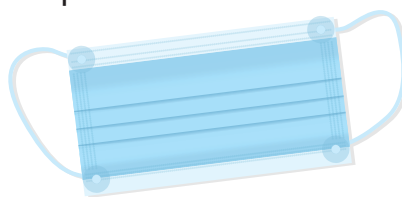
À cet instant, je pense en priorité à toutes celles et tous ceux, qui sont malades, vulnérables, tous ceux qui ont perdu des proches mais aussi, à celles et ceux qui sont isolés pour lesquels nous devons agir avec solidarité.

Prenez soin de vous. Plus que jamais, restons solidaires ! »

Ludovic POUILLOT

RAPPEL DES CONSIGNES SANITAIRES

Le préfet Thierry Coudert a pris, ce vendredi 30 octobre, un arrêté rendant **obligatoire le port du masque** « sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public sur l'ensemble du territoire de la Seine-et-Marne.



Depuis vendredi 30 octobre à minuit, pour toute sortie hors du domicile, vous devez **justifier du motif de votre déplacement** et avoir avec vous une attestation à présenter aux forces de l'ordre en cas de contrôle.

(... et quand la gendarmerie peut vous aider pour vos attestations, elle le fait aussi).

La nouvelle attestation de déplacement indispensable pendant le confinement est désormais accessible depuis l'application Tous Anti-Covid.

Tous engagés
contre la COVID-19 !

Téléchargez
#TousAntiCovid

DISPONIBLE SUR
Google Play

Télécharger dans
l'App Store

Bienvenue

#Tous AntiCovid

COVID-19

tester

protéger

Je veux participer

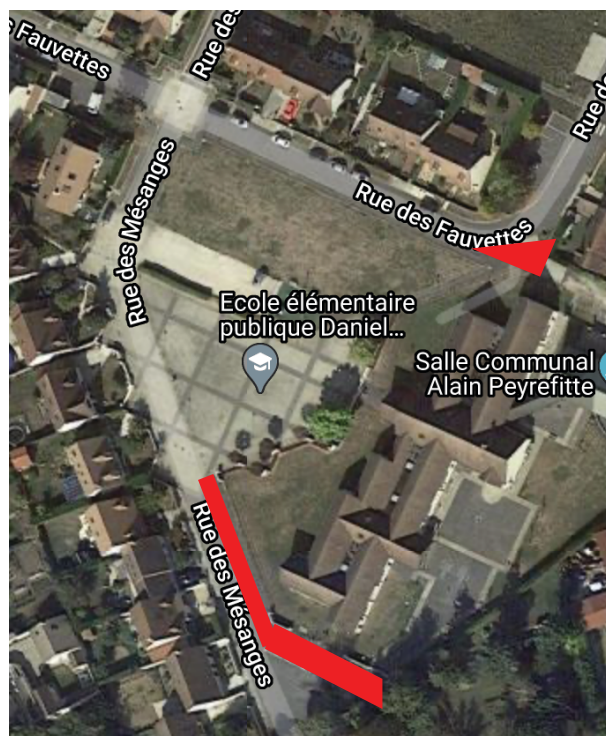
**#Tous
AntiCovid**

PLAN VIGIPIRATE



Le niveau « urgence attentat » est activé suite aux derniers événements.

C'est pourquoi, l'accès à l'école sera sécurisé par des barrières et le stationnement sera partiellement interdit, en appliquant conjointement et strictement les consignes COVID 19. Nous vous remercions de déposer vos enfants sans vous attarder afin de ne pas constituer d'accumulation de foule.



plan d'interdiction de stationnement

Pour la sécurité de tous et de nos enfants merci de respecter les mesures prises, mesures pouvant évoluer rapidement suivant le contexte et selon les dernières instructions reçues de la préfecture ou de l'académie.

Les services de la mairie restent ouverts et sécurisés. Seuls les rendez-vous physiques avec les élus présentant un caractère d'urgence administrative, sanitaire ou sécuritaire seront maintenus. Des rendez vous téléphoniques pourront être organisés au besoin pour respecter les consignes de confinement.

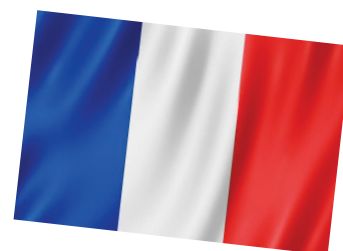
ANNULATION DES ANIMATIONS DU MOIS DE NOVEMBRE

Compte tenu du contexte toutes les animations prévues au mois de novembre sont annulées. Cela concerne également les associations.

Nettoyons la nature et la deuxième édition du café citoyen n'auront donc pas lieu.

- La situation sanitaire actuelle ne permet pas non plus d'organiser la cérémonie 11 novembre 2020 dans sa forme habituelle. En effet la pandémie de Covid-19 nous oblige à interdire l'accès à la cérémonie dans le respect des consignes préfectorales.

- Seuls M. le Maire, son adjointe, ainsi qu'un porte-drapeau (M. Herbelin) seront autorisés à participer à cet hommage, tout en étant vigilant à la distanciation sociale et aux gestes barrières.



- De même la cérémonie en l'honneur des cent ans de M. Sendron est reportée, mais l'arbre sera malgré tout planté.

AFFAIRES SCOLAIRES

Chers parents,

La deuxième vague de la Covid-19 touche de façon inquiétante notre pays. Après avoir mis en œuvre un couvre-feu qui n'a pas permis de réduire les volumes de contaminations, il a été décrété la mise en place d'un nouveau confinement sur l'ensemble du territoire national.

À l'inverse du premier confinement, les écoles demeurent ouvertes. Un protocole sanitaire renforcé a été établi par le gouvernement pour assurer la sécurité des enfants et des personnels, de l'Éducation Nationale, et communaux.

Ce protocole est appliqué depuis le 2 novembre dans notre école, sur le temps scolaire et périscolaire.

Un protocole sanitaire propre à notre école, vous a été transmis par Mme Stecker.

La municipalité veillera au respect des mesures qui y sont prescrites, notamment :

- nettoyage et aération des locaux ;
- désinfections régulières des surfaces de contact ;
- limitation du brassage des élèves ;
- port du masque pour l'ensemble des enfants dès 6 ans et pour les personnels.

Cette dernière mesure a pris de court un bon nombre de familles. Pour autant, son application est nécessaire pour la sécurité collective. Ainsi, nous allons équiper chaque classe de masques pédiatriques de secours.

Nous demandons aux parents d'équiper leurs enfants (dès 6 ans) de masques chirurgicaux (2 minimum/j) ou masques en tissu.

Pour limiter les brassages entre classes, les horaires d'entrée et de sortie d'école, ainsi que les issues, sont aménagés temporairement.

Accueillir nos enfants en toute sécurité est une priorité de l'équipe municipale.

Les élus se mobilisent, en participant activement, par leurs présences quotidiennes, au service de la cantine.

Nous tentons de mettre en place un service supplémentaire de cantine afin de limiter le brassage des groupes. Le service du périscolaire est pour le moment maintenu. Dans la mesure du possible, et dans l'intérêt général, nous vous demandons de ne pas inscrire votre enfant au périscolaire (cantine et garderie) si vous avez une solution de garde.

Le service des études dirigées est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Les parents qui accompagnent leur(s) enfant(s) à l'école, doivent être munis d'une attestation de sortie à chacun de leur déplacement, plus le justificatif de déplacement scolaire nominatif.

Le plan Vigipirate étant porté au niveau URGENCE ATTENTAT, le stationnement est interdit, depuis le 01/11/2020 20h00, rue des Mésanges au niveau des places de parking longeant le groupe scolaire.

Prenez soin de vous.

Laïd HAMA
Adjoint aux affaires scolaires

LE CCAS

Nous souhaitons vous informer des prochaines interventions du CCAS pour celles et ceux inscrits sur le registre communal.

Dans les prochains jours et durant toute la période du confinement les membres du CCAS, élus et bénévoles, vous contacteront pour prendre de vos nouvelles. N'hésitez pas à vous manifester pour vous inscrire sur le registre des personnes souhaitant être contactées en période de canicule, pandémie et plan grand froid.

Des masques et des attestations vous seront distribués pour vos déplacements en toute sécurité.

Nous vous rappelons que pour votre sécurité et celle des autres, il est important de bien respecter les gestes barrières.

L'équipe du CCAS.

HALLOWEEN



Nous tenions à vous remercier et vous féliciter pour toutes les jolies décorations d'Halloween observées dans le village. En cette période difficile cela redonne le sourire aux plus petits et aux plus grands !



NOUVEAUTÉ

Nous vous l'avions promis lors de la campagne, elle fait partie des moyens de communication moderne que nous pouvons mettre à votre disposition pour être toujours plus proche de vous et à votre écoute, la voilà !

Téléchargez notre application CityAll !

En partenariat avec la CCVB pour cette première année, nous avons une nouvelle possibilité pour vous envoyer toutes les informations utiles de Neufmoutiers-en-Brie.

Je tiens à remercier Mme Périgault, présidente de la CCVB, et Mme Spriet, en charge de la communication, pour leur support dans cette démarche.

En ces temps difficiles, et à l'ère de la mobilité, il est important de permettre aux citoyens d'avoir leur mairie à portée de main. Faites vivre cette application et soyez nombreux à l'utiliser !

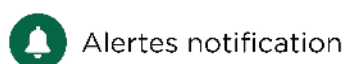
Prenez soin de vous et de vos proches !

Vincent TOLLET

Conseiller municipal délégué à la communication.



La mairie vous
informe en temps réel
sur votre Smartphone



Alertes notification



Actualités



Événements



Travaux

Retrouvez toute l'information
locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll**
puis sélectionnez Neufmoutiers en Brie



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Envie de sortir pendant la lecture de nos infos mairies ? (Nous comprenons il y en a beaucoup)
Pas d'inquiétude, vous avez une attestation sous la main !



ATTESTATION DE DEPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19
dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

Certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- ☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- ☐ Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- ☐ Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- ☐ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- ☐ Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- ☐ Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- ☐ Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- ☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- ☐ Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

...

Et pour passer le temps pendant le confinement....

À vos crayons !

